

Commune de Varennes-le-Grand

Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 29 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 mars 2016 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de M. Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, Mme Isabelle GRENIER, M. Laurent NIVON, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU.

Pouvoirs : Mme Priscilla DUBUIS donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND, M. Michaël LOMBARD donne pouvoir à Mme Aurélie POURETTE, Mme Florence BONNARD donne pouvoir à Mme Barbara DONNEAU.

Absents : Mme Géraldine JUSSEAU, M. Philippe BOUILLOT

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.
Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2016
- 2) Taux d'imposition 2016 (TH, TFB, TFNB)
- 3) Budget Primitif 2016 :
 - a) Budget Principal
 - b) Budget annexe TVA
- 4) Subventions aux associations,
- 5) Conseil Départemental - Demande de subvention – Travaux de sécurité rue de Mirande
- 6) Etat : demande de subventions – Travaux de sécurité rue de Mirande
 - a) DETR 2016
 - b) Fonds de soutien à l'investissement public local
- 7) Grand Chalon – FAPC – Demande de subvention – Travaux de sécurité rue de Mirande
- 8) Conseil Départemental – Fonds de solidarité logement 2016
- 9) Compte rendu commission technique du 14-03-2016
- 10) Compte rendu commission communication associations du 15-03-2016
- 11) Questions diverses

En préambule de ce Conseil Municipal, une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 février 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2016.
Celui-ci est approuvé par 14 voix pour et 3 contre.

2 – Taux d'imposition 2016 (TH, TFB, TFNB) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, après présentation des bases d'impositions prévisionnelles de l'Etat pour 2016 et du produit fiscal correspondant en fonction des taux votés en 2015, demande au Conseil Municipal de fixer pour l'exercice 2016 les taux suivants :

Rappel des taux 2015 :

- Taxe d'habitation		15,13 %
- Taxe Foncière (Bâti)	18,33 %	
- Taxe Foncière (Non bâti)	47,25 %	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour et 3 abstentions décide de fixer les taux pour l'exercice 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation		15,45 %
- Taxe Foncière (Bâti)	18,70 %	
- Taxe Foncière (Non bâti)	48,20 %	

3 – Budget Primitif 2016 :

Rapporteur : Sylvie LHENRY

Présentation note de synthèse

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Cette note de synthèse, présentée conjointement par M. le Maire et Sylvie LHENRY, retrace les informations financières essentielles de la collectivité (données sur la situation financière de la commune, liste des subventions accordées, présentation abrégée des résultats des budgets (principal et annexe TVA) au 31 décembre 2015, budget 2016 en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la note de synthèse retraçant les données financières du budget primitif 2016.

a) Budget principal

L'ensemble des lignes budgétaires du budget principal est analysé et commenté et il est noté la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec pour cette année 2016, une baisse des dotations de l'Etat.

Section de fonctionnement : 1 552 285,00 €

Section d'investissement : 457 931,00 €

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 3 abstentions approuve le Budget Primitif 2016.

b) Budget annexe TVA

Ce budget concerne les locaux industriels et commerciaux (locaux infirmières et psychologue)

Section de fonctionnement : 12 127,00 €

Section d'investissement : 8 189,00 €

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 3 abstentions approuve le Budget annexe TVA 2016.

Débats :

Monsieur Pierre LEGER dit qu'il ne voit pas les NAP comme une charge mais une chance pour les enfants de pouvoir participer à des actions pédagogiques locales.

Monsieur le Maire est en partie d'accord car il fait remarquer que la municipalité doit quand même supporter un poids financier important.

Madame Laurence JORLAND rappelle que la commune a la certitude du versement de certaines subventions seulement pour les deux prochaines années.

4 – Subventions aux associations :

Rapporteur : Sylvie LHENRY

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes aux associations :

Associations non varnoises :

Association nationale des visiteurs de prisons	100,00 €
Croix Rouge	50,00 €
DDEN	50,00 €
Fanfare de Sevrey	300,00 €
Les Bleuets de France	50,00 €
PEP	7150,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Tennis de Sevrey	492,00 €
ADIL (Agence Dép. d'Information sur le Logement)	100,00 €
Association « Les croqueurs de pommes »	50,00 €
Relais Enfants-Parents Bourgogne	30,00 €

Centre de Formation des Apprentis :

CIFA Mercurey	90,00 €
---------------	---------

Associations varnoises :

Amicale de la Frette	250,00 €
Association « Pour le Don de Sang bénévole »	150,00 €
Aide en Milieu Rural (ADMR)	1 500,00 €
Ass. du Foyer Rural (reprend pour 2016 la fête de Varennes)	1 900,00 €
Ass. Parents d'Elèves Le Chemin des Ecoliers Varnois	200,00 €
Association Sportive Varnoise	2 650,00 €
Chorale « Saône Mélodie »	500,00 €
Club Sports et Loisirs	900,00 €
Club Yvonne Sarcey	200,00 €
Scrabble Varnois	100,00 €
Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC)	260,00 €
Villages Cultures Patrimoines en Sud Chalonnais	600,00 €
Association de Promotion du Fait Main en Bourgogne	100,00 €
Association « Plantes Rares de la Ferté »	100,00 €

Autres :

C.C.A.S.	5 000,00 €
----------	------------

Création d'association

Association « Plantes Rares de la Ferté »	300,00 €
---	----------

Débat :

Madame Barbara DONNEAU demande pour l'association « Plantes rares de la Ferté », le coût total de la subvention et de l'intervention des services techniques pour la préparation de la foire aux plantes.

Monsieur le Maire répond que trois agents des services techniques participent à la préparation une journée, le marabout est mis à disposition de l'association avec montage et démontage par les services techniques, le matériel (barrières,...) prêté par les communes voisines est récupéré par les agents des services techniques.

Mme Patricia SILVESTRE et M. Pierre LEGER en leur qualité de présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres approuve les propositions de subventions.

5 – Conseil Départemental – Demande de subvention – Travaux de sécurisation rue de Mirande :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet des aménagements sécurité rue de Mirande pour 2016, consistant à la création de trottoirs et d'accotements assurant les déplacements piétonniers, le Département de Saône-et-Loire peut apporter une aide financière dans le domaine d'intervention lié aux aménagements des centres bourgs.

Le montant de cette aide financière est plafonné à 20 % de la dépense HT dans la limite d'un plafond éligible de 20 000 € HT, soit 4 000 €.

Le montant des travaux est estimé à 104 118,00 € HT pour les travaux d'aménagements et à 7 000,00 € pour la maîtrise d'œuvre (soit 111 118 € HT).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 4 000,00 € de la part du Département dans le cadre des appels à projets pour l'année 2016.

6 - Etat : demande de subvention – travaux de sécurité rue de Mirande

Rapporteur : Monsieur le Maire

a) DETR 2016

Dans le cadre du projet des aménagements sécurité rue de Mirande pour 2016, consistant à la création de trottoirs et d'accotements assurant les déplacements piétonniers, l'Etat peut apporter une aide financière dans le domaine d'intervention lié aux aménagements de sécurité des centres bourg au titre du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le montant des travaux est estimé à 104 118,00 € HT pour les travaux d'aménagements et à 7 000,00 € pour la maîtrise d'œuvre (soit 111 118 € HT).

Il est proposé de demander une subvention de 22 223,00 € représentant 20 % de la dépense HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 22 223,00 € représentant 20 % de la dépense HT, de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2016.

b) Fonds de soutien à l'investissement public local

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet des aménagements sécurité rue de Mirande pour 2016, consistant à la création de trottoirs et d'accotements assurant les déplacements piétonniers, l'Etat peut apporter une aide financière dans le domaine d'intervention lié aux aménagements de sécurité des centres bourg.

Pour 2016, une dotation dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, créée par l'article 159 de la loi de finances, peut être sollicitée.

Le montant des travaux est estimé à 104 118,00 € HT pour les travaux d'aménagements et à 7 000,00 € pour la maîtrise d'œuvre (soit 111 118 € HT).

Il est proposé de demander une subvention représentant 10 % de la dépense HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention représentant 10 % de la dépense HT, de la part de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour 2016.

7 - Grand Chalon – FAPC – demande de subvention – travaux de sécurité rue de Mirande :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet des aménagements sécurité rue de Mirande pour 2016, consistant à la création de trottoirs et d'accotements assurant les déplacements piétonniers, le Grand Chalon peut apporter une aide financière dans le domaine d'intervention lié aux aménagements de voirie.

Pour 2016, une dotation dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) peut être sollicitée.

Le montant des travaux est estimé à 104 118,00 € HT pour les travaux d'aménagements et à 7 000,00 € pour la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de demander une subvention représentant 10 % de la dépense HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention représentant 10 % de la dépense HT, de la part du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) pour 2016.

8 – Conseil Départemental – Fonds de solidarité logement 2016 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune au Fonds de solidarité logement, lequel a vocation de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté, et dont la gestion est assurée par le Conseil Général de Saône-et-Loire.

Le montant de la participation est fixé à 0,35 € par habitant, soit un montant de 798,35 € pour la commune (2 281 x 0,35 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9 - Compte rendu commission technique du 14-03-2016 :

Rapporteur : Eric LEGROS

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la commission technique du 14 mars 2016. Plusieurs dossiers en cours ont été finalisés (volets et stores pour l'école maternelle, les travaux de la rue de Mirande, l'acquisition de matériel pour les services techniques et la création d'un chemin piétonnier route de la Ferté).

Débat :

Monsieur Eric LEGROS précise concernant les travaux rue de Mirande que le procès verbal de réception des travaux n'a pas été signé puisque deux plateaux traversants ne sont pas conformes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'ils seront repris le 11 avril pendant les vacances des enfants pour qu'il n'y ait pas de problème avec les transports scolaires et avant que le pont d'Ouroux ne rouvre puisque les poids lourds ne circulent pas.

Monsieur Pierre LEGER fait remarquer que la peinture des plateaux traversants s'efface.

Monsieur le Maire répond que le problème de la peinture des dents de requin sur les plateaux vient du fait que celle-ci est beaucoup moins toxique mais très diluée à l'eau et donc moins résistante.

Monsieur Luc RIETZMANN précise que l'entreprise doit également reprendre l'enrobé des plateaux traversants qui est endommagé.

10 – Compte rendu commission communication association du 15-03-2016 :

Rapporteur : Alain BERTHELEY

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la commission communication association du 15 mars 2016. Plusieurs points sont abordés : le prochain Varennes Infos qui sera distribué le 1^{er} avril, les propositions de 2 spectacles pour les mois d'avril et juin 2016 (propositions retenues), et les subventions aux associations.

11 – Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la prochaine réunion de travail sur le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), qui aura lieu jeudi 28 avril à 19h.

Luc RIETZMANN informe le Conseil Municipal de l'abattage des pins noirs du trou à Kramer, arbres infestés par les chenilles processionnaires.

D'autres arbres seront prochainement replantés.

François GUILLERMIN fait part au Conseil Municipal qu'une vitre tabatière du presbytère est cassée. Il propose également de repeindre les huisseries et volets de la Cure.

Pierre LEGER informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une « rando patoisante » le 14 mai 2016 avec repas tiré du sac. Le départ se ferait sur le parking du moto-cross.

Fin de la séance à 20h15.